

[Text]

15 or 20. If we agree on this link between election expenses and parties and the necessity of making the best definition of what may constitute a party, do you share the view or the principle that reimbursement of election expenses has to be linked with the necessity of presenting opposite views to the governing party, the party in power.

Dr. Paltiel: I am not quite clear.

Mr. Laflamme: I mean that the necessity in democratic terms of financing parties should be regarded as giving the means to expressing opposite views.

Dr. Paltiel: You mean it is also to provide the support for opposition parties.

Mr. Laflamme: Not "also" but "mainly" to provide opposite views. We must think that the government in power has some other means to present itself. If we rely only on this as a principle, I think that it is not a very important point.

• 1050

Mr. Paltiel: No, clearly I think that if there is to be public support of the parties in Canada that all opinions, and surely those in opposition to the party in office, the incumbent, should be supported as well. I think I argued in the book I wrote that in effect we have supported Canadian political parties for a long time. There has been under-the-table support and there has been the advantages of incumbency. Some of these things are inevitable. They go with power. A press release issued by a Minister is automatically news, but one by an opposition member is not automatically news; all this kind of thing. There are opportunities for parties in power to make news but there are also opportunities to get support because they are in power and because it is presumed that they will return to power. Of course, the abuses of the pre-1960 period in Quebec and similar abuses in other provinces—because this was not a rarity in the rest of Canada—were largely based on the exploitation of incumbency, what is called toll-gating and macing, and all this kind of thing was really a dipping into the public treasury by the back door, but the only one that was able to dip in was the party in power. The fact that we have had public support is not a rarity, you know, but it has usually been limited in effect.

Mr. Laflamme: I now come back to the basic principle of the party system under which we work. Do you believe that when we deal with the idea of reimbursement of election expenses that we must take into consideration that we need to avoid what I would call a multiplication of political parties which, if we rely on the party system, in the long run would be a good thing. Do you agree that the state should not pay or reimburse election expenses in full—relating this to the final results at the poll—if we want to avoid this multiplication of parties?

Mr. Paltiel: You have asked two questions. You have asked about avoiding multiplication of parties and about full reimbursement. With regards to the multiplication of parties, I think one's definition has to be such that while

[Interpretation]

10, 15, ou 20. Si nous sommes d'accord sur ce lien entre les dépenses électorales et les partis et la nécessité que d'avoir la meilleure définition de ce que constitue un parti, partagez-vous l'opinion ou le principe qu'un remboursement des frais électoraux doit être relié à la nécessité de présenter des opinions opposées à celles du parti gouvernemental, le parti au pouvoir?

M. Paltiel: Je ne comprends pas très bien.

M. Laflamme: Je veux dire que la nécessité en termes démocratiques de financer les partis devrait être considérée comme donnant les moyens d'exprimer des points de vue opposés.

M. Paltiel: Vous voulez dire que c'est aussi pour fournir l'appui pour les partis d'opposition.

M. Laflamme: Non pas «aussi», mais «principalement» pour fournir des vues opposées. Nous devons penser que le gouvernement au pouvoir a quelques autres moyens pour se présenter lui-même. Si nous comptons uniquement sur ceci comme principe, je pense que ce n'est pas un point très important.

M. Paltiel: Non, franchement, je crois que si les partis doivent être soutenus par des fonds publics il est important que toutes les opinions et, à coup sûr, l'opposition du parti au pouvoir soient également financées. Dans l'ouvrage que j'ai écrit, j'ai dit que de fait, nous avons depuis longtemps soutenu les partis politiques du Canada sous forme d'avantage lié à la charge. Le communiqué de presse publié par le ministre fait automatiquement la manchette, mais il n'en est pas nécessairement ainsi de celui de l'opposition et ainsi de suite. Le parti au pouvoir peut faire la manchette mais il peut aussi se faire soutenir, car il est au pouvoir et de plus on prévoit qu'il y reviendra. Assurément, les abus qui se sont glissés au Québec dans la période avant 1960, et les abus similaires qui se sont glissés dans les autres provinces, et il n'était pas rare dans le reste du Canada, qu'on venait en grande partie de l'exploitation des avantages liés à la charge, qu'on a revêtu de divers adjectifs mais qui revenait au fond à plonger la main dans le trésor public par la porte d'arrière, mais ce privilège était réservé au parti au pouvoir. Ce n'est pas à titre exclusif, vous savez, que nous avons ce support public mais il a été habituellement limité dans ces effets.

M. Laflamme: Je reviens maintenant au principe fondamental du système des partis sous lequel je travaille. Croyez-vous que lorsqu'il s'agit du remboursement des dépenses d'une élection il nous faille prendre en considération la multiplicité des partis politiques ce qui, si nous nous fions au régime des partis, ne serait pas une bonne chose, à longue échéance. Convenez-vous que l'État ne devrait pas rembourser en totalité les dépenses électorales. Si l'on rattache ce fait aux résultats finals du scrutin—si l'on désire éviter cette multiplicité des partis?

M. Paltiel: Vous avez posé deux questions. Vous avez d'abord parlé d'éviter la multiplicité des partis et du remboursement total. En ce qui a trait à la multiplicité des partis, il nous faut je crois adopter une définition qui